

Directeur de l'école élémentaire Louis Liandon de Cusset

IMPLANTATION DU POSTE	Ecole Louis Liandon Rue du Marché au Blé . 03300 Cusset
CONDITIONS D'EXERCICE	Le directeur est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur chargé de la circonscription du premier degré de Vichy 1. Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école et avoir une expérience de la direction d'école et/ou une expérience du pilotage pédagogique Il bénéficiera d'une décharge totale d'enseignement.
MISSIONS	La gestion de cette école implique une loyauté sans faille ainsi que la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école est un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves. Le candidat devra accomplir trois types de missions : <ul style="list-style-type: none"> - L'animation/ le pilotage / l'impulsion pédagogique ; - L'organisation du fonctionnement de l'école ; - Les relations avec les parents et les partenaires / l'environnement de l'école.
COMPETENCES	Le candidat devra : <ul style="list-style-type: none"> - Montrer qu'il connaît et assume le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ; - Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes ; - Savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion ; - Maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord ; - Témoigner d'une capacité à s'engager dans la mise en œuvre volontariste d'actions ambitieuses en faveur de la réussite des élèves, relatives aux caractéristiques du public scolaire accueilli et des objectifs du socle commun de connaissances et de compétences ; - Faire preuve d'un grand investissement dans la résolution des difficultés des élèves, en coordonnant le travail de l'équipe pédagogique fédérée par le projet d'école ; - Impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves ; - Valoriser les actions de l'école et les résultats des élèves. - Montrer une capacité à mener une gestion administrative ; - Manifester une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation au vu de la diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, partenaires associatifs, etc.) et de l'ambition des dispositifs (RRS, PRE, PEDT, CUCS5).
MODALITES DE RECRUTEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Les enseignants adressent à l'IEEN chargé de la circonscription de Vichy 1 et à la Division des Personnels du premier degré un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, par l'intermédiaire de l'IEEN de leur circonscription. - Ils seront reçus par une commission composée de deux IEN et d'un directeur d'école ; elle sera chargée de déterminer leur aptitude à exercer les fonctions indiquées dans cette fiche de poste. - la mission de directeur d'école dans la carrière du candidat sera appréciée, de même que le fait d'être titulaire du CAFIPEMF.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Le directeur se verra attribuer une lettre de mission et transmettra annuellement un rapport d'activité qui constituera l'un des supports de son évaluation professionnelle.